

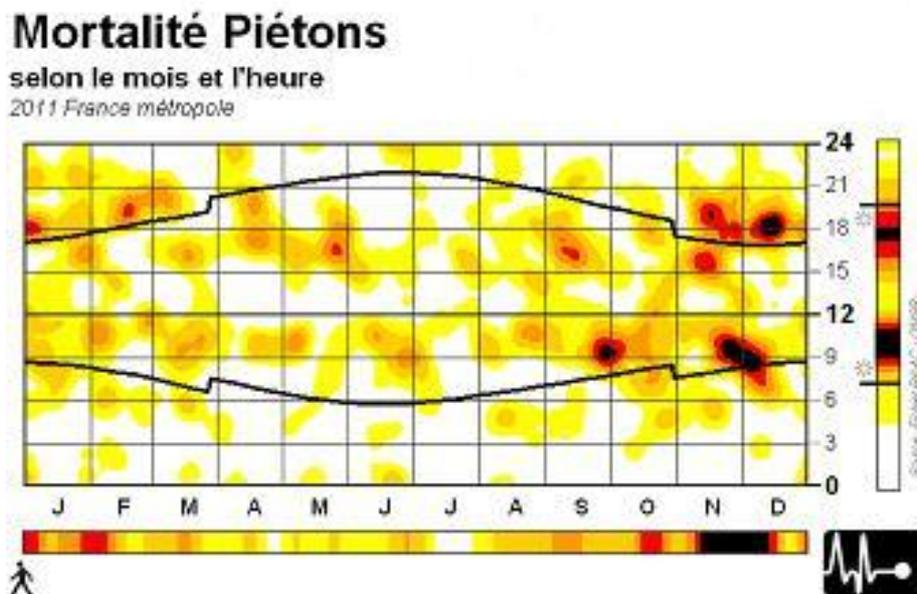
Paris, le 24 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Heure d'hiver : piétons, attention !

Chaque année, au moment du passage à l'heure d'hiver, est enregistré un pic d'accidentalité et de mortalité dont les piétons sont les premières victimes. La Sécurité routière attire l'attention de tous les usagers de la route, et particulièrement celle des plus vulnérables, sur la nécessité de redoubler de prudence à l'occasion du changement d'heure qui interviendra le dimanche 27 octobre 2013.

Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement marqué par une sur-accidentalité routière des piétons à l'aube (8h-10h) et au crépuscule (17h-19h) : le graphe ci-dessous met ainsi en évidence que l'arrivée de l'heure d'hiver provoque instantanément une surmortalité dans les tranches horaires de transition entre les états diurnes et nocturnes.



Légende : les décrochements dans les courbes noires haute et basse correspondent aux changements d'heure. Les zones les plus sombres concentrent le plus grand nombre de décès de piétons (source ONISR).

Pourquoi ?

L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'ONISR, le sur-risque lié à l'heure d'hiver fait vraisemblablement plusieurs dizaines de personnes tuées supplémentaires, essentiellement les usagers à faible visibilité nocturne. Cet effet négatif ne se réduit pas aux quelques jours suivants ce changement, mais se dissipe progressivement au cours de la période hivernale.

En 2012, 36% de la mortalité piétonne (174 personnes) survient entre novembre et janvier¹.

Piétons, optez pour le clair

Aux abords et aux centres des villes, aux heures critiques, l'éclairage des véhicules et des lampadaires ne suffit pas toujours à bien voir les piétons qui traversent. À pied, préférez des vêtements clairs, ou mieux encore, assortis de bandes rétro-réfléchissantes.

Automobilistes, méfiez vous des « trous noirs »

Le soir, les automobilistes doivent redoubler de vigilance. Il leur faut ralentir et se méfier des « trous noirs », ces passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir. Vous qui roulez, adaptez toujours votre vitesse, circulez les vitres sèches et désembuées car les reflets masquent la présence d'un piéton et écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs par précaution.

Cyclistes, adoptez le fluorescent

En ville, les cyclistes risquent aussi de ne pas être vus par les autres usagers de la route. Cyclistes, n'oubliez pas que le gilet de sécurité rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit si vous circulez hors agglomération, et le jour, lorsque la visibilité est faible et qu'il est fortement conseillé de le porter aussi en ville. Ne roulez pas sur les trottoirs et veillez à votre éclairage de manière à être toujours vus, y compris à contresens.

Retrouvez toute l'actualité de la Sécurité routière sur :
www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean-Marie CHAUDRON : 01 40 81 80 69

¹ Source ONISR